

Réunion du 3 avril 2024

Procès-verbal N° 29

Présidence M. B. MAY

Présents : MM. L. ERAY, G. MARTIN, JC PIBOIN

Excusés : Mme P. BEAURENAUD, M. M. PINGUET

COMPÉTITIONS MASCULINES

RAPPEL : L'entrée au stade est gratuite pour toutes les rencontres des Coupes Départementales.

INFORMATIONS

. Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

. Correspondance

Toute correspondance émanant d'un club devra être rédigée par le biais de l'adresse mail officielle de ce dernier pour être prise en compte.

Terrain impraticable

Pour toute déclaration de terrain impraticable, il convient de se référer au règlement figurant dans l'annuaire du District. **SAUF POUR LES COUPES DÉPARTEMENTALES.**

Toute demande effectuée en dehors de ces deux procédures ne pourra être prise en compte. Aussi, lors de la phase aller, et afin de préserver la régularité sportive de la compétition, la commission demande aux clubs d'appliquer la procédure N°1 avec envoi de l'arrêté municipal le vendredi avant 16 heures au secrétariat du District, de manière à pouvoir inverser la rencontre.

Rappel

Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

1 – MATCHS NON-JOUES

La commission demande aux clubs de bien vouloir respecter le règlement figurant dans l'annuaire du District pages 131 et 132 (s'agissant des matchs reportés suite arrêté municipal à transmettre au District avant 16h00)

En raison du nombre important de matchs en retard, la commission est appelée à remettre certains matchs les mercredis 1er et 8 mai 2024.

DEPARTEMENTAL 1

GARCHIZY 2 / MOULINS-ENGILBERT 1 – Match n° 50182.2 – fixé au 1^{er} mai 2024 (journée du 10 mars 2024)

POUGUES 1 / MARZY 1 – Match n° 50081.2 fixé au 12 mai 2024 (journée du 14 avril 2024)

DEPARTEMENTAL 2 poule A

ST PERE 1 / FOURCHAMBAULT 2 – Match n°50131.2. fixé au 28 avril 2024 (journée du 10 mars 2024)

COSNOIS FC 1 / NEVERS-BANLAY 2 - Match n° 50136.2 – fixé au mercredi 1^{er} mai 2024 (journée du 17 mars 2024 indisponibilité du terrain de rugby).

DEPARTEMENTAL 2 Poule B

NEVERS-CHALLUY 2 / ST-BENIN 2 – Match n° 50211.2 – Fixé au 1^{er} mai 2024 (journée du 25 février 2024)

CHAULGNES 1 / LUZY-MILLAY 1 – Match n° 50212.2 – Fixé au 12 mai 2024 (journée du 25 février 2024)

CORBIGNY 2 / LA MACHINE 2 - Match n°50218.2 – fixé au 28 avril 2024 (journée du 10 mars 2024)

DEPARTEMENTAL 3 poule A

COULANGES 3 / ENT. SAINT-REVERIEN CORBIGNY 1 – Match n° 50277.2 – Fixé au 28 avril 2024 (journée du 25 février 2024)

ST PERE 2 / CHANTENAY 1 – match n°50284.2 fixé au 1^{er} mai 2024 (journée du 10 mars 2024)

DEPARTEMENTAL 3 poule B

E. CORANCY-CHATEAU ARLEUF 1 / ESN 58 3 – Match n° 50337.2 – Fixé au 12 mai 2024 (journée du 18 février 2024)

E CORANCY-CHATEAU-ARLEUF 1 / MOULINS-ENGILBERT 2 – Match n° 50350.2. Fixé au 28 avril 2024 (journée du 10 mars 2024)

DEPARTEMENTAL 4 poule Elite

CHAULGNES 2 / NARCY 1 – Match n°51156.1 – Fixé au 12 mai 2024 (journée 25 février 2024)

CHAULGNES 2 / MARZY 3 – Match n° 51137.2 – Fixé au 28 avril 2024 (journée du 31 mars 2024)

DEPARTEMENTAL 4 poule Consolante

LUTHENAY 2 / DRUY BEARD 2 – Match n° 51394.1 – Fixer au 28 avril 2024 (journée du 18 février 2024).

GARCHIZY FR PORT 2 / DRUY BEARD 2 – Match n° 51390.2 - Fixé au 12 mai 2024 (journée du 31 mars 2024)

COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

GARCHIZY FR PORT 1 / ST BENIN 2 – match n° 51827.1 fixé au 28 avril 2024 (journée du 3 mars 2024).

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 31 mars 2024

DEPARTEMENTAL 4 poule Consolante

COSSAYE 2 / CHATILLON 2 – Match n°51378.2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 12 mai 2024 à 15h00.

Accord de la commission

Journée du 7 avril 2024

DEPARTEMENTAL 1

GARCHIZY 2 / MARZY 1 – match n°50038.2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h30.
Accord de la Commission

DEPARTEMENTAL 2 poule B

LA MACHINE 2 / LUZY MILLAY 1 – match n°50234.2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h00.
Accord de la Commission.

Journée du 2 juin 2024

DEPARTEMENTAL 2 poule B

LA MACHINE 2 / CERCY 1 – Match n°50197.2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h00.
Sous réserve (voir règlement page 69).

3 – FORFAITS

DEPARTEMENTAL 4 poule Elite

TANNAY 1 / CERCY 2 – Match n° 51190.2 du 31/03/2024

Forfait déclaré de CERCY 2.

Amende 40€

DEPARTEMENTAL 4 poule Consolante

LUTHENAY 2 / E. MOUX BRASSY 2 – Match n° 51269.2 du 31/03/2024

Forfait déclaré de E. MOUX BRASSY 2.

S'agissant du 5^{ème} forfait, l'entente MOUX BRASSY 2 est déclarée forfait général.

4 – COURRIEL ET DOSSIER TRANSMIS

- De la Municipalité de Cosne/Loire : en raison de la programmation d'un match de rugby, la rencontre D2A du 7 avril 2024, COSNOIS FC 1 / VAUZELLES 3, se jouera exceptionnellement sur le terrain Foing à 15h (vestiaires A et B).

- De la Mairie de NEVERS

Arrêté municipal d'impraticabilité du terrain Léo Lagrange du 28 mars au 7 avril inclus.

- De l'US Cercy : La commission regrette mais elle a établi le calendrier en tenant compte au maximum des vacances scolaires et des jours fériés. En l'occurrence, il s'agissait d'une mise à jour.

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MATCHS NON-JOUES

Poule Elite phase 2

FC NEVERS 2 / LA CHARITE 1 – Match n° 51049.2 fixé le vendredi 12 avril 2024 à 20h00 (journée du 31 mars 2024)

BRASSY 1 / E. CORBIGNY CHATEAU 1 – Match n° 51050.2 fixé le 12 mai 2024 (journée du 31 mars 2024)

SNID 1 / E. CLAMECY TANNAY 1 – Match n° 51046.1 fixé au 14 avril 2024 (Journée du 26 novembre 2023)

E. CORBIGNY CHATEAU 1 / LA CHARITE 1 – Match n° 51055.1. Fixé le 14 avril 2024 (journée du 25 février 2024)

FC NEVERS 2 / SNID 1 – Match n°51060.1 fixé au 21 avril 2024. (journée du 10 mars 2024)

SNID 1 / COULANGES 1 - Match n° 51053.2 avancé au samedi 6 avril 2024 à 17h (journée du 7 avril 2024)

BRASSY 1 / E. CLAMECY TANNAY 1 – Match n° 51001.1 fixé au 21 avril 2024 (Journée du 18 février 2024)

E. CLAMECY TANNAY 1 / FC NEVERS 2 – Match n° 51056.1. Fixé le mercredi 1^{er} mai_2024 (journée du 25 février 2024)

BRASSY 1 / COULANGES 1 – Match n° 51059.1 fixé au mercredi 1^{er} mai 2024 (journée du 10 mars 2024)

LA CHARITE 1 / E. CLAMECY TANNAY 1 – Match n° 51010.1 fixé au mercredi 8 mai 2024 (journée du 10 mars 2024)

Poule Consolante phase 2

ESN 58 1 / FC NEVERS 3 – Match n° 51034.1. Fixé au 14 avril 2024 (journée du 25 février 2024)

ST REVERIEN 1 / GUERIGNY URZY AS 1 – Match n°51068.2. Fixé au 14 avril 2024 (journée du 24 mars 2024)

GUERIGNY URZY 1 / ESN58 1 – match n°51078.1 fixé au 21 avril 2024 (journée du 10 mars 2024)

FC NEVERS 3 / ST REVERIEN 1 – Match n°51031.1. Fixé au 21 avril 2024 (journée du 18 février 2024)

VARZY 1 / POUILLY 1 - match n°51075.2. fixé au au 21 avril 2024 (journée du 7 avril 2024)

VARZY 1 / FC NEVERS 3 – match n°51039.1 fixé au 27 avril 2024 à 18h00 (journée du 10 mars 2024)

VARZY 1 / ST REVERIEN 1 – Match n°51032.1. fixé le mercredi 1^{er} mai 2024 (journée du 25 février 2024)

SAINT-REVERIEN 1 / CHARRIN 1 - Match n° 51038.1 fixé au mercredi 8 mai 2024 (journée du 10 mars 2024)

POUILLY 1 / ST REVERIEN 1 – Match n° 51070.2 fixé le 12 mai 2024 (journée du 31 mars 2024).

COSSAYE 1 / FC NEVERS 3 – Match n° 51072.2 reporté au 12 mai 2024 à 11h (journée du 31 mars 2024)

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 26 mai 2024

Critérium féminin phase 2 poule Consolante

FC NEVERS 3 / VARZY 1 – match n°51039.2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au samedi 25 mai 2024 à 18h.


Accord de la Commission.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 10 AVRIL 2024 A 16H00

Le Président
Bernard MAY



Le Secrétaire
Lionel ERAY



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.